



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 1^{er} avril 2019

Communiqué de presse

Prolongation de l'opération « Déposez les armes »

L'opération « Déposez les armes », s'inscrit dans le cadre de la politique de lutte contre la circulation des armes. L'édition 2019 a été lancée le 11 février dernier, par Franck RO-BINE, préfet de la Martinique et Renaud GAUDEUL, procureur de la République.

Les services de police et de gendarmerie, chargés de récupérer ces armes enregistrent encore des demandes de dépôt alors que la campagne prend fin. Il a donc été décidé de la prolonger jusqu'au 15 avril 2019.

Pour mémoire, durant l'opération « Déposez les armes », les particuliers peuvent remettre leurs armes dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie avec la garantie qu'aucune sanction administrative ou judiciaire ne sera prise à leur encontre pour détention d'arme illégale, en accord avec le procureur de la république.

Trois enjeux accompagnent cette campagne :

- encourager les personnes détenant une arme non déclarée, trouvée ou reçue suite à un héritage ou à un don, à s'en débarrasser sans préjudice ;
- prévenir les vols d'armes au cours d'éventuels cambriolages. Ces armes pourraient par la suite être utilisées dans les faits délictueux ;
- lutter contre la banalisation de la détention d'une arme et de son usage.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972